

CONSEIL DE POSE ET ENTRETIEN

Ces conseils ne se substituent en aucun cas aux DTU (51.1 et 51.2) et aux normes d'utilisation d'un parquet. Il appartient au poseur de respecter les normes de pose.

ATTENTION : Nous garantissons nos produits contre les vices apparents et les défauts de conformité. Des différences de couleurs de bois ne sont pas considérées comme défauts mais comme éléments naturels.

Si malgré les multiples contrôles qualités effectués en production, un défaut visible subsiste, ne pas poser le parquet. Toute lame posée ne pourra être échangée et les frais liés ne seront pas pris en charge.

La présente notice de pose, basée sur notre expérience, complète les textes en vigueur (réf DTU 51.2). Le non-respect de ces conseils engage la responsabilité du poseur.

La qualité intrinsèque du bois impose un certain nombre de précautions à respecter impérativement dans toutes les phases de mise en œuvre : Avant, pendant et après la pose.

Il est naturel que le bois se dilate ou se rétracte en fonction des conditions de température et d'humidité dans lesquelles il se trouve (par exemple en période de chauffage). L'assèchement provoqué par l'action du chauffage peut entraîner un retrait plus important entre les lames.

Pour votre confort ainsi que pour une meilleure tenue de votre parquet il est impératif de maintenir un taux d'hygrométrie constant de 40 à 60% dans une ambiance à 15°C minimum.

À vous de surveiller et de réguler ce taux en utilisant un humidificateur ou un déshumidificateur afin de conserver la planéité d'origine du parquet.

L'absence de ventilation et de chauffage (cas des résidences secondaires) peut engendrer des déformations du parquet. Il en est de même dans des situations où le parquet reste exposé trop longtemps à de fortes températures (ex : devant des baies vitrées). Ce parquet est destiné à être posé dans des locaux secs et tempérés dont l'humidité de l'air sera comprise entre 50 et 65%.

1. LE STOCKAGE

- Stocker le parquet horizontalement dans un endroit parfaitement sec à l'abri de l'humidité et non sujet aux condensations de vapeur d'eau.
- Les éléments seront isolés du sol et empilés de manière à ne subir aucune déformation.
- Si le parquet est brut (non fini), il doit être stocké colis ouverts (retirer seulement le film plastique et laisser les cerclages) puis laisser le parquet se stabiliser dans la pièce de destination pendant 8 jours avant de poser. Le local doit être conforme au DTU.
- Si le parquet est fini (verni ou huilé), laisser les paquets fermés pendant 48 heures dans leur emballage d'origine dans la pièce de destination, les colis seront ouverts au moment de la pose.

Les colles seront stockées à une température supérieure à 10°C.

2. AVANT LA POSE

• Humidité des locaux

- Tous les travaux de peinture, papiers peints, enduits seront terminés (taux humidité des maçonneries et enduits $\leq 5\%$).
- La pièce sera parfaitement sèche, fermée, vitrée, la température sera d'au moins 18°C, l'humidité ambiante sera maintenue entre 45% et 65% avant et pendant la pose, ainsi que durant toute la durée de vie du parquet.
- Avant de commencer la pose, ouvrir plusieurs colis afin de répartir harmonieusement les lames de parquet.

• Caractéristique du support

Le parquet doit être posé sur un support rigide, résistant à la pression et à la flexion. Ce support doit être :

- Plan : Contrôler la planéité à l'aide d'une règle de 2 mètres. Les flèches (creux et bosses) doivent être limitées à 2mm/m. Si nécessaire, poncer (avec du papier de verre) ou ragréer.
- Sec : L'humidité de la dalle en mortier ou béton ne doit pas excéder 3% (contrôlée avec un appareil homologué). A titre indicatif, pour les chapes normales, compter en moyenne un mois de séchage par centimètre d'épaisseur. Dans le cas d'une chape anhydrite, l'humidité de la dalle doit être $<0.5\%$. Il est impératif de s'assurer que le support ne soit pas susceptible d'exposer le parquet à des remontées ou infiltrations d'humidité sous quelque forme que ce soit. (cave humide, fuite d'arrivée d'eau, infiltration de façade, etc...).
- Sain : débarrasser le support des poussières ou corps gras, il ne doit y avoir en surface ni pulvéulence, ni faïence, ni croûte. Le collage est possible sur ciment, dalles béton, aggloméré, vieux parquets rigides, carrelages adhérents et contre-plaqués (sous réserve de support plan, rigide, sec et sain). Pour tout autre support, consulter le fabricant du support.

• Cas particuliers

Les parquets semi massifs et contrecollés clipsables sont compatibles sur sol chauffant sans restriction de sections.

Le chauffage devra avoir été mis en route au moins 3 semaines avant la pose et arrêté 48 heures avant. Le chauffage sera remis en route de façon progressive, 1 semaine après la pose. Le collage devra être effectué en plein, après une application d'un primaire d'accrochage de la même marque que la colle. Attention pas de parquet Chêne massif sur sol chauffant – rafraichissant.

CONSEIL DE POSE ET ENTRETIEN

Ces conditions sont sine qua none pour débiter le chantier.

Toute insistance du client à débiter un chantier qui ne respecterait pas les normes du métier impliquerait une levée des garanties et de leurs durées.

1. PENDANT LA POSE DU PARQUET

Vous devez respecter les règles suivantes :

- Le joint de dilatation doit être de 2 mm par mètre de chaque côté avec un minimum de 8 mm sur toute la périphérie de la pièce.
- Si la pièce a une largeur supérieure à 8 mètres vous devez prévoir un joint de fractionnement de 15 mm.
- Les parquets lames larges 14 x 150 -170 et 21 x 180 - 200 nécessitent un jeu de dilatation plus important.
- De même sur des largeurs de pièces >5mètres, il est conseillé de poser en mettant des cales de 0.3 mm toutes les 2 ou 3 lames afin de permettre une dilatation plus facile du parquet.
- Ce jeu sera créé sur tout le pourtour de la pièce y compris au pied des huisseries, tuyaux de chauffage, escaliers, aux droits des cheminées, portes, fenêtres, baies, etc. Il est fortement conseillé de réaliser une coupure entre chaque pièce attenante : celle-ci sera ensuite masquée par un seuil.
- Ne pas serrer trop fort les lames entre elles.
- Lors du démarrage, ouvrir plusieurs colis afin de répartir harmonieusement les lames de parquets.

• Pose collée en plein (14mm)

La pose doit être réalisée selon le DTU 51.2 parquet collé.

- La pose collée ne peut se faire qu'avec une colle MS ou PU.
- Consommation : environ 1.2 kg au m².
- La pose est réalisée avec une spatule crantée pour une pose en plein.
- Attention à ne pas mettre de colle sur les lames ni dans les rainures et languettes.

• Pose clouée (21mm)

La pose doit être réalisée selon le DTU 51.1 pose clouée.

- La pose s'effectue sur des lambourdes fixées sur tout support par scellement, clouage, vissage, ou collage.
- Elles sont espacées de 0.45 m minimum pour une utilisation normale des locaux et plus serrées pour un trafic important.
- On peut aussi clouer le parquet directement sur les poutres si l'écartement est inférieur à 45 cm.
- Les lames disposées dans le sens de la longueur de la pièce sont clouées avec des pointes de 55 mm.

2. ENTRETIEN DES PARQUETS

L'entretien de votre parquet en chêne va dépendre de la finition choisie :

- Pour la finition usine SRC, le nettoyage courant sera réalisé avec un aspirateur, puis un balayage humide avec du matériel bien essoré et savon d'entretien pour parquet.

Ne lavez JAMAIS votre parquet à grande eau.

Attention pour la collection SRC Bois Scié et Vieux Bois ainsi que la collection métal, une huile d'entretien est obligatoire juste après la pose, car les parquets sont pré-finis d'usine.

- Pour les parquets huilés par vos soins après la pose, il est impératif de traiter le parquet régulièrement avec l'huile d'entretien aux endroits de fortes sollicitations (endroits de passage, traces de chaises, etc.) et ce aussi souvent que cela s'avère nécessaire.

Le parquet devra sécher entre 2 et 4 heures avant d'être remis en service.

L'application régulière d'huile est nécessaire afin de régénérer la couche protectrice et conserver au parquet huilé son aspect naturel et chaleureux.

IL EST IMPERATIF DANS TOUS LES CAS d'apposer des patins de protection en feutre ou en cuir sous les pieds des meubles et des sièges.

Pour prévenir les rayures, placez à l'entrée un paillason de qualité qui retiendra les poussières et les gravillons.

Ne pas laisser d'eau ou d'autres liquides stagner sur votre parquet (bien isoler les pots de fleurs).